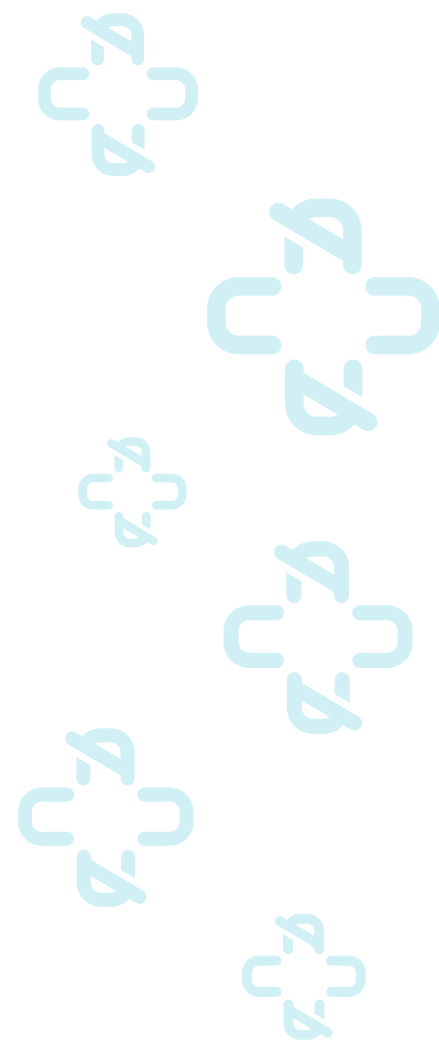




ASSOCIATION DES
CHIRURGIENS DENTISTES
DU QUÉBEC



Mémoire

prébudgétaire de l'ACDQ
2026-2027

Février 2026

Présentation

L'Association des chirurgiens dentistes du Québec (ACDQ) est une association professionnelle qui regroupe plus de 4 300 dentistes exerçant leur profession dans tout le Québec, essentiellement des généralistes, mais également des dentistes en santé publique et des dentistes pédiatriques. Bien que certains dentistes exercent leur profession en établissement, la majorité des membres de l'ACDQ pratiquent en clinique privée, dont près de la moitié sont des dentistes propriétaires. L'ACDQ a pour mission l'étude, la défense et le développement des intérêts professionnels, économiques et sociaux de ses membres.

Forte de près de 60 ans d'engagement auprès de la profession, l'ACDQ s'est imposée comme l'acteur principal du réseau de la santé buccodentaire au Québec. Elle regroupe des

dentistes de toutes les sphères de la profession, répartis dans l'ensemble des régions de la province, ce qui lui confère une représentativité unique. Grâce à cette présence sur l'ensemble du territoire, l'Association bénéficie d'une connaissance fine et actualisée des réalités sur le terrain, appuyée notamment par des sondages réguliers et des consultations continues auprès de ses membres.

Cette proximité avec la pratique permet notamment à l'ACDQ de poser des constats crédibles et documentés, tout en proposant des solutions concrètes, pragmatiques et adaptées aux enjeux actuels de la profession, dans une perspective d'amélioration continue de l'accès aux soins pour la population. C'est dans cet esprit que l'ACDQ participe aux consultations prébudgétaires du gouvernement du Québec.

La santé buccodentaire, un pilier de la santé globale

L'ACDQ souhaite d'abord réaffirmer que la santé buccodentaire doit être pleinement reconnue comme une composante indissociable de la santé globale de la population québécoise. Les maladies buccodentaires non traitées peuvent entraîner des complications importantes, notamment des infections, des douleurs chroniques et, dans certains cas, retarder des interventions médicales urgentes, en particulier pour le cœur et certains cancers. Comme le souligne l'INSPQ¹, une bonne santé buccodentaire contribue directement à la qualité de vie des personnes, notamment en influençant le sommeil, l'alimentation et la parole,

et peut également être associée à des enjeux de santé plus larges, tels que les maladies cardiovasculaires ou certaines infections respiratoires².

C'est pourquoi une prise en charge préventive permet de réduire les complications, ainsi que de limiter le recours à des services de santé d'urgence dans les hôpitaux, entre autres, qui sont à la fois plus lourds et plus coûteux autant pour les individus que pour l'État³. De plus, une population en bonne santé est une population plus productive. Elle favorise ainsi le maintien au travail ou à l'école



en réduisant le taux d'absentéisme et contribue également à une meilleure intégration sociale et professionnelle⁴. Dans ce contexte, il est essentiel de s'assurer que les dentistes du Québec disposent de conditions de pratique optimales pour répondre aux besoins de la population.

Investir en santé buccodentaire représente un choix stratégique pour l'État québécois, la population, les employeurs et les collectivités, puisqu'il s'agit d'un levier important de productivité, de participation au marché du travail et de stabilité de la main-d'œuvre.

Au-delà de leur rôle principal de fournisseurs de soins buccodentaires, les cliniques dentaires agissent comme de véritables moteurs économiques dans l'ensemble des régions, en contribuant à la création et au maintien d'emplois, à la vitalité des communautés locales et à l'attractivité des territoires.

D'ailleurs, le secteur buccodentaire emploie directement plus de 24 000 personnes au Québec⁵, générant des retombées économiques significatives tant pour les travailleurs et leurs familles que pour les collectivités.

Un secteur face à des enjeux importants

Toutefois, dans un contexte marqué par le vieillissement de la population qui conserve maintenant ses dents, une espérance de vie qui se situe parmi les plus élevées dans le monde⁶ et une croissance démographique extrêmement soutenue au cours des dernières années⁷, ce qui augmente les besoins en soins buccodentaires, la pression sur les cliniques dentaires et le réseau de la santé constituent des défis majeurs pour la société et la profession.

Depuis plusieurs années, les dentistes du Québec évoluent dans un environnement de plus en plus exigeant, caractérisé par une pénurie structurelle de main-d'œuvre, particulièrement d'hygiénistes dentaires, une hausse importante des coûts d'exploitation, des obligations réglementaires accrues et une incertitude prolongée entourant le renouvellement de l'entente-cadre avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). À ces défis s'ajoute une pression croissante sur les équipes cliniques, qui se traduit par une surcharge de travail, un stress élevé et des problèmes pour la rétention du personnel.

Ensemble, ces facteurs limitent la capacité des cliniques dentaires à répondre aux besoins croissants de la population, particulièrement dans les régions éloignées⁸.

Consciente de ces enjeux, l'ACDQ a déployé depuis des années des initiatives concrètes pour contrer la pénurie de main-d'œuvre et renforcer l'attractivité du secteur dentaire. Ces actions incluent l'offre de stages subventionnés en région, le développement d'une image de marque employeur forte, et des campagnes ciblées pour faire découvrir aux plus jeunes les carrières qui s'offrent à eux dans ce domaine. Toutefois, malgré ces efforts, l'ACDQ ne peut agir seule. **L'appui du gouvernement du Québec est non seulement attendu, mais nécessaire.**

Afin de minimiser les conséquences de ces enjeux sur les cliniques dentaires tout en favorisant un meilleur accès aux soins pour la population, l'ACDQ propose, dans le présent mémoire, quelques solutions à la portée du gouvernement du Québec.

Pénurie de main-d'œuvre structurelle et persistante : un frein majeur à l'accès aux soins buccodentaires

Depuis de nombreuses années, le milieu de la santé buccodentaire au Québec fait face à une pénurie de main-d'œuvre, particulièrement marquée chez les hygiénistes dentaires, qui affecte directement l'accès aux soins pour la population québécoise. Le manque de dentistes et d'hygiénistes dentaires engendre également une répartition inégale des services à travers le Québec, laissant plusieurs régions particulièrement vulnérables. Dans plusieurs régions, notamment à l'extérieur des grands centres urbains, les patients doivent attendre de longues périodes ou parcourir de longues distances afin d'accéder à des services buccodentaires. Ces difficultés d'accès accentuent les inégalités territoriales en matière de santé et nuisent à l'attractivité des régions, où l'absence de services de proximité constitue un frein à l'établissement durable de nouvelles familles et de travailleurs.

Du côté des cliniques dentaires, la pénurie se traduit par une pression accrue sur les équipes en place. Les dentistes et leur personnel doivent composer avec une demande croissante, alors même que les ressources humaines sont insuffisantes pour y répondre pleinement.

Près de 82 % des cliniques dentaires du Québec déclarent rencontrer des défis liés à la dotation et aux ressources humaines⁹, ce qui illustre l'ampleur de la problématique sur le terrain.

La situation est particulièrement préoccupante chez les hygiénistes dentaires. Selon l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (OHDQ), il manquerait actuellement environ 1 400 hygiénistes dentaires pour répondre adéquatement aux besoins de la population québécoise. Cette pénurie n'est toutefois pas uniforme sur le territoire. D'une région à l'autre, l'écart entre l'offre et la demande peut varier considérablement,

certaines régions se retrouvant dans une situation plus que préoccupante.

Une part importante de ce problème s'explique par un décalage persistant entre l'offre de formation et les besoins réels du marché du travail. Malgré l'intérêt marqué pour la profession, la capacité d'accueil des programmes de techniques d'hygiène dentaire demeure limitée. Selon les plus récentes données de l'OHDQ, pour environ 500 places disponibles annuellement dans les cégeps, on compte plus de 1 500 candidatures, ce qui démontre clairement qu'il ne s'agit pas d'un manque d'intérêt pour la profession, mais bien d'un manque de capacité de formation, lié notamment aux infrastructures, aux locaux et aux ressources disponibles dans les établissements d'enseignement.

Dans ce contexte, il apparaît essentiel de développer et de déployer davantage de programmes de formation en hygiène dentaire, particulièrement dans les régions les plus touchées par la pénurie. L'expérience démontre que les étudiants ont tendance à s'établir et à travailler dans leur milieu d'origine ou dans la région où ils ont été formés, puisqu'ils y ont développé des réseaux, et des attaches personnelles et professionnelles, ce qui favorise une rétention durable de la main-d'œuvre.

Par ailleurs, l'ACDQ est d'avis que le programme accéléré en hygiène dentaire destiné aux dentistes formés à l'étranger constitue une solution particulièrement prometteuse. Ce programme, actuellement offert uniquement au Cégep de Saint-Hyacinthe, donne d'excellents résultats et suscite un engouement important auprès des candidats. Sa durée plus courte, comparativement au parcours traditionnel, permet une intégration rapide de professionnels sur le marché du travail, tout en maintenant des normes élevées de compétence et de qualité.

L'ACDQ considère qu'un élargissement de ce programme à d'autres établissements collégiaux représenterait un levier concret, efficace et relativement simple à mettre en œuvre pour atténuer la pénurie actuelle.

Enfin, au-delà de la formation, l'ACDQ estime que des mesures incitatives financières pourraient jouer un rôle déterminant dans l'attraction et la rétention des professionnels en région. Il importe de rappeler que les études en médecine dentaire représentent un investissement financier considérable pour les étudiants, et que le remboursement de cette dette peut s'échelonner sur plusieurs années en début de carrière. Par ailleurs, s'établir en région peut représenter des défis supplémentaires pour un jeune diplômé, qui doit se bâtir un nouveau réseau professionnel, trouver un logement et s'intégrer dans un nouvel environnement, souvent sans le soutien immédiat de son entourage.

Ces réalités peuvent constituer un frein réel à la pratique en région, malgré l'intérêt et la volonté de plusieurs finissants. Des programmes de bourses, de crédits d'impôt, de remboursement de prêts étudiants ou encore des mesures favorisant l'ouverture ou la reprise de cliniques en région constituent des avenues sérieuses à explorer.

À titre d'exemple, le gouvernement fédéral a récemment élargi son programme d'exonération de remboursement de prêts d'études canadiens afin d'y inclure notamment les dentistes et les hygiénistes dentaires, dans l'optique de favoriser l'établissement de professionnels dans les

collectivités rurales ou de petite taille par un allègement de leur dette d'études¹⁰.

Il s'agit d'une mesure forte, qui reconnaît explicitement les enjeux de pénurie dans le secteur buccodentaire et qui s'inscrit comme levier incitatif de rééquilibrage territorial de l'offre de services. Toutefois, ce programme ne s'applique pas au Québec, puisque le gouvernement du Québec a fait le choix de ne pas mettre en place de programme équivalent dans son propre régime d'aide financière aux études, excluant ainsi les futurs professionnels d'un outil pourtant pertinent pour répondre aux besoins criants en région.

De tels mécanismes pourraient grandement orienter les choix de carrière, favoriser l'établissement en région et assurer une meilleure répartition territoriale des services dentaires au Québec.

Enfin, l'ACDQ est d'avis que l'élargissement des tâches qui peuvent être exercées par les assistants dentaires serait une autre piste concrète pour répondre aux enjeux actuels de main-d'œuvre. En effet, la mise en place d'un cadre réglementaire clair et moderne permettant de reconnaître différentes catégories d'assistants dentaires capables d'exercer des fonctions élargies, sous la supervision d'un dentiste, optimiserait l'efficacité des équipes, libérant du temps aux hygiénistes dentaires notamment, sans compromettre la qualité des soins. Dans cette optique, un projet de règlement est actuellement à l'étude à l'Office des professions du Québec.

Recommandation 1

L'ACDQ propose au gouvernement du Québec de bonifier l'offre de formation en hygiène dentaire en augmentant le financement afin d'ouvrir de nouvelles cohortes et d'accroître la capacité d'accueil des établissements collégiaux, notamment dans les régions les plus touchées par la pénurie de main-d'œuvre.

Recommandation 2

L'ACDQ propose au gouvernement du Québec d'accroître le financement du programme accéléré en hygiène dentaire destiné aux dentistes formés à l'étranger, et d'en soutenir le déploiement dans d'autres cégeps à travers la province, afin de favoriser une intégration plus rapide de professionnels qualifiés sur le marché du travail.

Recommandation 3

L'ACDQ propose au gouvernement du Québec de mettre en place des mesures financières incitatives visant à favoriser l'attraction et la rétention des professionnels du milieu buccodentaire dans les régions les plus touchées par la pénurie, notamment par des programmes d'exonération de prêts d'études, l'élargissement de programmes de bourses existants ou l'instauration de crédits d'impôt ciblés.

Recommandation 4

L'ACDQ demande au gouvernement du Québec de prioriser l'adoption du projet de règlement sur les activités pouvant être exercées par un assistant dentaire sous la supervision d'un dentiste, incluant la mise en place de différentes catégories d'assistants dentaires pouvant assumer des fonctions élargies, à l'instar de ce qui se fait déjà ailleurs au Canada pour contribuer à améliorer la capacité des cliniques dentaires de répondre aux besoins croissants de la population.



2

Vers une nouvelle entente-cadre moderne : une condition essentielle à la pérennité du réseau dentaire public

L'ACDQ souhaite réitérer l'importance de conclure, dans les meilleurs délais, une nouvelle entente-cadre entre le gouvernement du Québec et l'ACDQ, pour les dentistes, qui reflète adéquatement les réalités économiques actuelles des cliniques dentaires et les besoins de la population. Nous rappelons que la dernière entente-cadre est échue depuis le 31 mars 2023.

Les dentistes jouent un rôle central dans la prestation de soins buccodentaires auprès des différentes clientèles couvertes par le régime public (RAMQ), notamment les enfants de moins de 10 ans. Dans ce contexte, le gouvernement du Québec agit à titre d'acheteur de services, en confiant aux dentistes la responsabilité de rendre ces soins au nom de l'État.

Or, depuis plusieurs années, les cliniques dentaires évoluent dans un environnement économique de plus en plus exigeant. Comme dans bien d'autres secteurs d'activité, elles sont confrontées à une hausse soutenue des coûts d'exploitation, incluant notamment les salaires, les fournitures, l'équipement, les loyers, l'énergie, les assurances ainsi que les nouvelles exigences réglementaires élevées auxquels elles sont tenues de répondre.

Aujourd'hui, les frais d'exploitation représentent en moyenne près de 75 % des honoraires des dentistes propriétaires, ce qui représente une augmentation de 9 % en dix ans seulement, alors que les tarifs remboursés par la RAMQ couvrent moins de 60 % des honoraires réels.

Ce différentiel implique que les dentistes financent des services publics qu'ils dispensent, une situation qui n'est pas soutenable pour la pérennité du réseau.

Contrairement à d'autres secteurs financés par l'État, les cliniques dentaires assument l'entièreté des risques financiers liés à l'exploitation de leur entreprise. Les dentistes doivent investir dans leur clinique, recruter et rémunérer leur personnel, se conformer à des normes de pratique élevées et absorber les fluctuations économiques, tout en maintenant l'accessibilité, la qualité et la sécurité des soins offerts à la population.

Dans ce contexte, une entente-cadre qui ne reflète pas les coûts réels d'exploitation compromet directement l'accessibilité aux soins pour les patients. À défaut d'une entente-cadre juste et adéquatement financée, le risque de désintérêt des dentistes à l'égard du régime public devient une réalité probable. **Lorsque les conditions de pratique ne permettent plus de couvrir les coûts d'exploitation, plusieurs professionnels doivent repenser leur participation au programme public, ce qui pourrait fragiliser directement l'offre de services pour les clientèles visées.**

L'ACDQ est d'avis que le gouvernement du Québec doit reconnaître pleinement la valeur des services qu'il achète aux dentistes et s'assurer que toute nouvelle entente-cadre soit accompagnée des sommes nécessaires pour en assurer la mise en œuvre. Une entente-cadre juste, prévisible et financée adéquatement est essentielle pour permettre aux dentistes de se concentrer sur leur mission première : offrir des soins buccodentaires de qualité à la population québécoise.

Recommandation 5

L'ACDQ demande au gouvernement du Québec de financer les nouvelles mesures dans l'entente-cadre qui reflète les frais d'exploitation réels des cliniques et les normes élevées de la santé buccodentaire, et ce, dans les plus brefs délais.

3

Le Régime canadien de soins dentaires : un levier majeur d'accessibilité à préserver

Depuis sa mise en place, le Régime canadien de soins dentaires (RCSD) constitue une avancée indéniable en matière d'accessibilité aux soins buccodentaires pour la population québécoise. À ce jour, plus de 1,7 million de demandes ont été approuvées au Québec, et plus de 1,3 million de personnes ont déjà reçu des soins dans le cadre du régime¹¹. **Ces données témoignent de l'ampleur des besoins et de l'utilisation réelle du programme par la population.**

Le RCSD est un programme apprécié, tant par les bénéficiaires que par les professionnels de la santé buccodentaire, notamment en raison de la gamme étendue de soins couverts, qui permet une prise en charge réelle des besoins cliniques, au-delà des soins de base. Pour de nombreux patients, il s'agit de la première occasion depuis plusieurs années d'accéder à des soins buccodentaires, ce qui a un impact significatif sur leur santé, leur qualité de vie et leur bien-être général. Ce régime comble également d'importantes lacunes en matière de couverture, en comparaison avec le régime public québécois, tant sur le plan des soins admissibles et des conditions que des populations admissibles.

Rappelons qu'avant l'implantation du RCSD, une étude menée par Statistique Canada révélait qu'environ une personne sur quatre évitait de consulter un professionnel de la santé buccodentaire en raison du coût¹². Les niveaux élevés d'inscription et de recours au RCSD observés au Québec confirment que le programme joue un rôle important dans la réduction des barrières financières et dans l'amélioration de l'accès aux soins.

Le succès du RCSD repose également sur la forte adhésion des professionnels. Environ 85 % des

dentistes du Québec participent à titre de fournisseurs du régime, ce qui assure une couverture territoriale large et un accès réel aux services pour les bénéficiaires.

Cette participation élevée s'explique notamment par le fait que le gouvernement fédéral a su trouver un équilibre entre l'accessibilité financière pour les patients et la réalité économique des cliniques, en permettant un remboursement pouvant atteindre jusqu'à 80 % du coût des soins tout en permettant aux dentistes de facturer l'écart entre la grille du régime et leurs tarifs habituels aux patients.

L'ACDQ considère que le RCSD, sans être exempt d'enjeux, est un modèle structurant et performant pour améliorer durablement l'accès aux soins buccodentaires au Québec. À la lumière de la position exprimée par le gouvernement du Québec visant le rapatriement des sommes associées au RCSD, l'ACDQ est d'avis que tout transfert éventuel doit impérativement s'accompagner de la mise en place d'un régime équivalent ou supérieur, offrant un niveau de couverture comparable pour la population et les mêmes conditions pour les dentistes. **À défaut, un tel transfert risque d'entraîner des bris de services majeurs pour plus de 1,7 million de personnes actuellement couvertes, compromettant directement les gains importants réalisés depuis la mise en œuvre du RCSD.**

Recommandation 6

L'ACDQ propose au gouvernement du Québec que les fonds fédéraux destinés aux soins dentaires demeurent administrés par le gouvernement fédéral, en l'absence d'un engagement formel de sa part à instaurer un régime québécois d'assurance dentaire équivalent ou supérieur au RCSD tant pour les patients que pour les dentistes.

Conclusion

Somme toute, les enjeux auxquels le secteur de la santé buccodentaire au Québec fait face ne peuvent plus être abordés de manière fragmentée ou ponctuelle. La pénurie persistante de main-d'œuvre, les pressions économiques sur les cliniques dentaires, l'incertitude entourant le renouvellement de l'entente-cadre et le maintien du Régime canadien de soins dentaires appellent des décisions structurantes et cohérentes.

L'ACDQ est d'avis que le gouvernement du Québec dispose de leviers concrets pour agir dès maintenant, notamment en renforçant l'offre de formation, en optimisant l'organisation du

travail en clinique, en mettant en place des mesures incitatives pour favoriser la pratique en région et en assurant un financement adéquat des services qu'il confie aux dentistes. Investir en santé buccodentaire, c'est investir dans la santé globale, dans la qualité de vie de la population, dans la vitalité des régions et dans la performance du système de santé.



Liste des recommandations

Recommandation 1

L'ACDQ propose au gouvernement du Québec de bonifier l'offre de formation en hygiène dentaire en augmentant le financement afin d'ouvrir de nouvelles cohortes et d'accroître la capacité d'accueil des établissements collégiaux, notamment dans les régions les plus touchées par la pénurie de main-d'œuvre.

Recommandation 2

L'ACDQ propose au gouvernement du Québec d'accroître le financement du programme accéléré en hygiène dentaire destiné aux dentistes formés à l'étranger, et d'en soutenir le déploiement dans d'autres cégeps à travers la province, afin de favoriser une intégration plus rapide de professionnels qualifiés sur le marché du travail.

Recommandation 3

L'ACDQ propose au gouvernement du Québec de mettre en place des mesures financières incitatives visant à favoriser l'attraction et la rétention des professionnels du milieu buccodentaire dans les régions les plus touchées par la pénurie, notamment par des programmes d'exonération de prêts d'études, l'élargissement de programmes de bourses existants ou l'instauration de crédits d'impôt ciblés.

Recommandation 4

L'ACDQ demande au gouvernement du Québec de prioriser l'adoption du projet de règlement sur les activités pouvant être exercées par un assistant dentaire sous la supervision d'un dentiste, incluant la mise en place de différentes catégories d'assistants dentaires pouvant assumer des fonctions élargies, à l'instar de ce qui se fait déjà ailleurs au Canada pour contribuer à améliorer la capacité des cliniques dentaires de répondre aux besoins croissants de la population.

Recommandation 5

L'ACDQ demande au gouvernement du Québec de financer les nouvelles mesures dans l'entente-cadre qui reflète les frais d'exploitation réels des cliniques et les normes élevées de la santé buccodentaire, et ce, dans les plus brefs délais.

Recommandation 6

L'ACDQ propose au gouvernement du Québec que les fonds fédéraux destinés aux soins dentaires demeurent administrés par le gouvernement fédéral, en l'absence d'un engagement formel de sa part à instaurer un régime québécois d'assurance dentaire équivalent ou supérieur au RCSD tant pour les patients que pour les dentistes.



Références

- 1 Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). (2025). Santé buccodentaire. <https://www.inspq.qc.ca/sante-buccodentaire>
- 2 Allison, Paul, Chris Allington, et Judiann Stern. *L'accès aux soins dentaires des personnes défavorisées au Québec : Problématique et pistes de solutions*. Montréal : Université McGill, 2004. https://www.mcgill.ca/files/dentistry/acces_aux_soins_dentaires.pdf
- 3 Santé Québec. (2025). Plan stratégique 2025-2028. https://sante.quebec/inc/documents/plan_strategique-complet.pdf
- 4 Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. (2021). Rapport d'analyse de l'accès aux soins dentaires au Québec (Publication no. 21-231-17W)(PDF). <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2021/21-231-17W.pdf>
- 5 Statistique Canada. Tableau 13-10-0908-01 Fournisseurs de soins buccodentaires, postes vacants, postes occupés et taux de postes vacants par type de fournisseur. <https://doi.org/10.25318/1310090801-fra>
- 6 Santé Québec. (2025). Plan stratégique 2025-2028 (PDF). https://sante.quebec/inc/documents/plan_strategique-complet.pdf
- 7 Institut de la statistique du Québec. (2025). Bilan démographique du Québec : Édition 2025 (PDF). <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/bilan-demographique-quebec-edition-2025.pdf>
- 8 Institut de la statistique du Québec. (2025). Bilan démographique du Québec : Édition 2025 (PDF). <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/bilan-demographique-quebec-edition-2025.pdf>
- 9 Statistique Canada. Tableau 13-10-0918-01 Fournisseurs de soins buccodentaires, défis liés aux ressources humaines et défis opérationnels par type de fournisseur. <https://doi.org/10.25318/1310091801-fra>
- 10 Gouvernement du Canada. (2026). Exonération de remboursement de prêts d'études canadiens. <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/education/aide-etudiants/bourses-prets/rembourser/aide-remboursement/exoneration-pre-etudes.html>
- 11 Gouvernement du Canada. (2025). Statistiques du Régime canadien de soins dentaires. <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/dentaire/regime-soins-dentaires/statistiques.html>
- 12 Statistique Canada. (2025). Caractéristiques relatives à l'évitement d'obtention de soins buccodentaires en raison du coût parmi les personnes admissibles au Régime canadien de soins dentaires au Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/82-003-x/2025008/article/00002-fra.htm>





**ASSOCIATION DES
CHIRURGIENS DENTISTES
DU QUÉBEC**

1425 – 425, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 3G5

Tél. : 514 282-1425 + 1 800 361-3794

Téléc. : 514 282-0255